



# LE BULLETIN

DU RÉSEAU FRANCOPHONE  
DES CONSEILS DE LA MAGISTRATURE

Vol. 1, No 4  
Février 2020

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE



Mesdames et Messieurs les présidents des conseils de la magistrature,

Chers collègues,

Chers amis,

En ma qualité de présidente du Conseil de la magistrature du Québec, j'ai le plaisir et l'honneur de vous inviter au colloque du Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ) qui se tiendra à Québec au Canada du mercredi 11 au vendredi 13 novembre 2020.

Le colloque du RFCMJ se déroulera en même temps que le colloque de la magistrature du Québec. De ce fait, des activités communes permettront des échanges riches et féconds entre la magistrature québécoise et les membres du RFCMJ autour d'un thème d'intérêt commun, la société de droit.

Les modalités de votre inscription vous seront transmises sous peu.

Avec les membres du Conseil de la magistrature du Québec, je me réjouis de vous accueillir à Québec. Dans l'intervalle, je vous prie de croire, Mesdames et messieurs présidents des conseils de la magistrature, Chers collègues et Chers amis, en l'assurance de ma haute considération.

Lucie Rondeau

Présidente du Conseil de la magistrature et juge en chef de la cour du Québec

---



## **MOT DES COPRÉSIDENTS DU RFCMJ**

---

En 2014, c'est sur les rives du fleuve St-Laurent, au Québec, que 6 conseils supérieurs de la magistrature, celui de la France, du Gabon, de Haïti, du Liban, du Québec et du Sénégal, se sont réunis, sous le regard observateur du conseil de la justice de la Belgique et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour fonder le Réseau francophone des conseils de la magistrature judiciaire (RFCMJ).

Aujourd'hui, ce réseau que nous présidons, rassemble 22 conseils de justice. Depuis sa création, le RFCMJ est devenu un partenaire institutionnel de l'OIF, un site internet a été mis en ligne, des activités de formation ont été tenues, des colloques ont été organisés, les actes des rapporteurs de ces colloques et un rapport ont été publiés. En outre, le RFCMJ a fait entendre sa voix dans différents forums. Que de chemin parcouru! Et ce n'est pas fini.

D'autres conseils frappent à notre porte de sorte qu'il est permis de penser que d'ici peu, le RFCMJ regroupera une trentaine de membres. Récemment, les membres du Bureau se sont réunis. Ils ont convenu d'un plan de travail qu'expose notre secrétaire général dans Le Bulletin. Il s'agit de beaux projets qui, à terme, renforceront les liens unissant nos membres et qui assureront la réalisation des objectifs énoncés lors de la création du RFCMJ.

En 2020, nous effectuons un retour aux sources. C'est en effet au Québec, Canada, plus précisément à Québec, que se tiendra le prochain colloque du RFCMJ. Si, l'an dernier, le colloque a permis la tenue d'une activité conjointe avec les membres de l'Association des hautes juridictions de cassation des pays ayant en partage le français (AHJUCAF), cette année, le colloque offrira notamment une belle occasion de discuter de la primauté du droit avec quelques 400 collègues juges du Québec. Nous sommes convaincus qu'il, s'agira un moment unique, permettant des échanges riches et féconds.

Nous espérons avoir l'occasion de vous revoir à cette occasion.

Confraternellement

Mamadou Badio Camara & Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly



## **Mot du Secrétaire général**

Souffler la sixième bougie au Québec pour souligner la création du RFCMJ en 2014, voilà le rendez-vous auquel vous convie la présidente du Conseil de la magistrature du Québec, madame Lucie Rondeau.

Malgré son jeune âge, notre réseau est bien vivant puisqu'il a réalisé déjà plusieurs activités, au cours de ses premières années.

Tout d'abord, je me dois de souligner que sous l'impulsion de ses présidents, des colloques ont été tenus dans divers pays. Madame Élisabeth Corte, du Québec, Messieurs Bertrand Louvel et Jean-Claude Marin, de la France et messieurs Mamadou Badio Camara et Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly du Sénégal, ont tour à tour assumé la présidence du réseau. Chacun, à sa manière, a contribué à son développement.

Dans la foulée, les colloques de Gatineau, de Paris, de Dakar, de Bruxelles et de Beyrouth, appuyés par l'Organisation internationale de la Francophonie, ont connu de grands succès. Par leur tenue, le RFCMJ a suscité la réflexion, a permis le réseautage et, à la faveur de ces rencontres, il accueilli plusieurs nouveaux membres.

### **Le colloque du RFCMJ en 2020**

En 2020, c'est en quelque sorte un retour aux sources. En effet, cette fois ce n'est pas à Gatineau, mais à Québec, au Canada, que le Conseil de la magistrature québécois accueillera les membres du RFCMJ afin de réfléchir sur la société de droit. C'est le thème retenu cette année par les juges du Québec pour la tenue de leurs assises annuelles. Les membres du Bureau ont accepté l'invitation à s'y joindre et ajouter ainsi une dimension internationale à la question.

Nous le savons tous, l'indépendance de la magistrature, pierre angulaire de la société de droit est parfois mis à mal. Récemment encore, des conseils de justice ont réagi face à certaines initiatives gouvernementales qui, à leurs yeux, risquaient de porter atteinte à cette indépendance. Avant d'examiner le rôle des conseils et des magistrats, il convient de regarder sereinement les formes que peuvent prendre ces atteintes. Le colloque sera une occasion pour ce faire. Le colloque, rappelons-le, se déroulera les 11, 12 et 13 novembre au Château Frontenac. Je vous transmettrai prochainement les modalités d'inscription. J'espère que vous pourrez participer aux discussions.

## **Un bilan**

Vous le savez, depuis sa création, le RFCMJ a tenu diverses activités. Outre les colloques qui ont permis la production de rapports étoffés, le site internet a été mis en ligne, des formations ont été offertes et un rapport sur l'utilisation des médias sociaux a été produit. Mais il y a encore beaucoup à faire. Aussi, lors d'une réunion du Bureau tenu en novembre dernier, les membres ont résolu d'entreprendre certains chantiers.

## **Projets en cours et à venir**

Au cours de cette rencontre, le Bureau a retenu la recommandation de constituer 2 groupes de travail :

- 1) Un groupe de travail chargé de monter un cours sur l'éthique et la déontologie judiciaire, cours qui serait offert pour les CSM membres mais aussi aux magistrats et auditeurs de justice des pays membres ;
- 2) Dans la suite de la résolution de Bruxelles, un groupe de travail chargé de la production d'un rapport portant sur la publication des décisions des CSM et des tribunaux.

Le Bureau a aussi convenu que le Conseil de la magistrature du Québec serait responsable de constituer un recueil virtuel de jurisprudence sur la déontologie judiciaire. Il est vrai que la plupart des conseils diffusent leurs décisions, mais elles ne sont pas toutes facilement accessibles. Le groupe de travail serait chargé de réfléchir aux modalités de collecte et de diffusion.

Enfin, le Bureau a reconnu qu'il était nécessaire de réfléchir à la mise à jour du site internet du Réseau pour avoir des fiches signalétiques mieux mises à jour, une meilleure organisation des informations disponibles ainsi qu'une banque des instruments déontologiques (recueils, codes, principes, etc.).

Nous profiterons du colloque de novembre prochain pour vous faire état des projets et des étapes de réalisation.

Cela dit, je rappelle que le réseau peut rapidement constituer une équipe d'experts pour répondre à une demande d'aide et de support ponctuelle. Les centaines de membres des conseils de justice, voire même des anciens membres de ces conseils, intéressés à partager leurs expériences et expertise, constituent un véritable bassin d'experts qui peuvent être utilisés, au besoin.

N'hésitez pas à me signaler toute demande en ce sens. Dans l'intervalle, le secrétariat général est toujours à votre service. N'hésitez pas à nous contacter.

Bien fidèlement

André Ouimet  
Secrétaire général



Réseau francophone des conseils  
de la magistrature judiciaire